



Ordre des
AGRONOMES
du Québec

LE SAVOIR POUR NOURRIR LE MONDE

PRIX JEUNE AGRONOME

Renseignements et formulaire de mise en candidature

OBJECTIF

Le **Prix Jeune agronome** vise à faire connaître les qualités exceptionnelles de la relève en agronomie et agroalimentaire. Il permet aussi de favoriser le sentiment d'appartenance des jeunes agronomes à leur ordre professionnel et à renforcer la fierté d'exercer la profession d'agronome au Québec. Ce prix est remis annuellement à un jeune agronome de 35 ans ou moins et dont les réalisations sont exceptionnelles. Ce prix n'est attribué qu'à un seul agronome par année.

COMMENT PARTICIPER

1. Toute candidature doit être présentée à l'aide du formulaire électronique de mise en candidature inclus dans ce document.
2. Aucun agronome ne peut soumettre sa propre candidature à un des prix décernés par l'Ordre.
3. Chaque année, la candidature d'une personne ne peut être soumise à plus d'un prix décerné par l'Ordre.
4. Le dossier de candidature doit être transmis à l'Ordre **au plus tard le 1^{er} juin de chaque année** à l'adresse courriel suivante : agronome@oaq.qc.ca.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Note : L'agronome ne doit pas avoir été, dans les cinq (5) années précédant sa mise en candidature, condamné par un conseil de discipline ou vu sa pratique limitée par le conseil d'administration à la suite de recommandations du comité d'inspection professionnelle.

- 1. Les réalisations professionnelles (60 points)**
 - 1.1. *L'importance et l'impact des réalisations professionnelles de la personne (pertinence, originalité, qualité) sur le milieu agricole et agroalimentaire. (30 points)*
 - 1.2. *Le rayonnement des réalisations professionnelles de la personne dans le milieu agricole ou agroalimentaire. (15 points)*
 - 1.3. *L'effet d'entraînement de ces réalisations professionnelles (15 points)*
- 2. La contribution à l'avancement et au rayonnement de la profession (20 points)**
 - 2.1. *Le rayonnement auprès de collègues*
- 3. L'engagement dans le milieu agricole et agroalimentaire (20 points)**
 - 3.1. *Le rayonnement dans le milieu agricole et agroalimentaire*

Pour chacun des critères, les dossiers de candidatures devront démontrer comment le candidat a su se démarquer.

Note : Le candidat doit obtenir au moins 42 points (70 %) à la section 1 et 14 points (70 %) aux sections 2 et 3.

PROCESSUS DE SÉLECTION

1. Ce prix est attribué une seule fois au même agronome.
2. Toute personne ou organisme peut soumettre une candidature au Prix Jeune agronome au comité de sélection.
3. Le comité de sélection est composé de cinq membres, nommés par le conseil d'administration.
4. Le quorum du comité de sélection est fixé à trois membres. Chaque candidature est soumise au vote.
5. La composition du comité de sélection est publique.
6. Le comité de sélection recommande au conseil d'administration le récipiendaire.
7. Le conseil d'administration reçoit la recommandation du comité de sélection et nomme le récipiendaire.
8. Le président de l'Ordre avise le récipiendaire ainsi que les proposeurs des candidatures non retenues.
9. L'Ordre remet au lauréat le certificat honorifique.

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique dans le but d'alléger le texte; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Rév. : 2021-03-04

PRIX JEUNE AGRONOME

Formulaire de mise en candidature¹

Information et coordonnées du candidat

Nom :

Prénom :

Date de naissance (jj/mm/aaaa) :

Âge au moment du dépôt de la candidature :

Adresse professionnelle (travail) :

Téléphone :

Courriel :

Études universitaires

Nom de l'institution :

Années d'études : De à

Nom du diplôme:

Nom de l'institution :

Années d'études : De à

Nom du diplôme:

Nom de l'institution :

Années d'études : De à

Nom du diplôme:

Antécédents professionnels

Poste occupé au moment où le candidat a concrétisé ses réalisations.

Employeur :

Titre du poste :

Durée de l'emploi :

Nature du travail :

Poste actuel, si différent du poste occupé au moment où le candidat a concrétisé ses réalisations.

Employeur :

Titre du poste :

Durée de l'emploi :

Nature du travail :

¹ Le comité donnera la priorité aux renseignements contenus dans le présent formulaire.

Les réalisations professionnelles

Décrivez, en tenant compte des critères d'admissibilité des points 1.1, 1.2 et 1.3 l'importance, l'impact le rayonnement et l'effet d'entraînement des réalisations professionnelles exceptionnelles. (1 page)

La contribution à l'avancement et au rayonnement de la profession

Décrivez, en tenant compte des critères d'admissibilité du point 2, la contribution à l'avancement et au rayonnement de la profession auprès des collègues. (1 page)

L'engagement dans le milieu agricole et agroalimentaire

Décrivez, en tenant compte des critères d'admissibilité du point 3, l'engagement et le rayonnement dans le milieu agricole et agroalimentaire. (1 page)